

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
VU l'Ordonnance N°28/PR/MJL/MFAEP du 28 août 1967,
relative à la nomination et aux attributions de l'Agent
Judiciaire du Trésor ;
VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967, portant
formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant
les services rattachés à la Présidence de la République
et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
Sur proposition conjointe du Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation et du Ministre des
Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

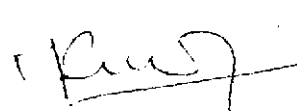
Article 1er - Mr Sabin LALOUPO, Inspecteur de 1ère classe, 2ème
échelon, du Corps National des Services du Trésor, est nommé
Agent Judiciaire du Trésor.

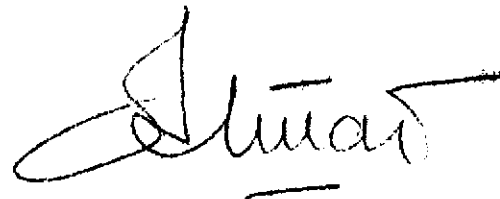
Article 2 - Mr Sabin LALOUPO prêtera, avant d'entrer en fonctions
le serment prévu par la loi.

Article 3 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

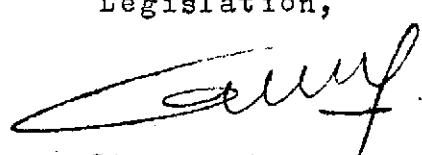
Fait à COTONOU, le 14 Février 1968
par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,


Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE


Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la
Législation,

Pr. Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,
absent, Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales Chargé de l'Intérim


Lieutenant Vincent GUEZODJE -

Dr. P. BONI Médecin-Lieutenant

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MJL-MFAEP 6 - Ministères 7 - SGG 4 -
Trésor 4 - Intéressé 1 - IAA 1 - Gde Chano. 1 - DGAJL 2 - DB 4 -